

Entre 2017 et 2023, la population du Centre-Val de Loire reste stable

Insee Flash Centre-Val de Loire • n° 102 • Décembre 2025



Au 1^{er} janvier 2023, près de 2,6 millions de personnes vivent en Centre-Val de Loire. La population reste stable entre 2017 et 2023. Seuls le Loiret et l'Indre-et-Loire continuent de gagner des habitants, bénéficiant de la dynamique démographique des métropoles d'Orléans et de Tours. Le nombre d'habitants diminue dans l'Indre et le Cher. Le solde migratoire est positif dans cinq des six départements de la région. La population augmente dans les aires d'attraction des villes de plus de 50 000 habitants.

Au 1^{er} janvier 2023, 2 587 000 habitants résident en Centre-Val de Loire. La région fait partie des moins peuplées de France métropolitaine, derrière la Bourgogne-Franche-Comté et devant la Corse. Elle représente 3,8 % de la population nationale. La densité de population y est faible : 66 habitants par kilomètre carré, contre 101 en France de province. Cette densité place la région au 11^e rang des régions métropolitaines, entre la Nouvelle-Aquitaine et la Bourgogne-Franche-Comté.

Un léger excédent migratoire

La population de la région augmente de 1 800 habitants en moyenne chaque année entre 2017 et 2023. Cette relative stabilité (+0,1 % en moyenne par an) prolonge celle de 2012 à 2017. Cette évolution du nombre d'habitants est comparable à celle des autres régions frontalières de l'Île-de-France : -0,1 % par an en Bourgogne-Franche-Comté, 0,0 % dans le Grand Est et dans les Hauts-de-France et +0,1 % par an en Normandie. La démographie de l'Île-de-France est plus dynamique. La population y augmente au même rythme que celle de la France métropolitaine : +0,4 % en moyenne par an, comme entre 2012 et 2017.

Le **solde naturel** (différence entre les naissances et les décès) et le **solde migratoire** (différence entre les arrivées et les sorties sur le territoire) concourent à l'évolution de la population. Entre 2017 et 2023, ces deux composantes s'équilibrent dans la région : le léger excédent migratoire compense le faible déficit naturel.

La population augmente uniquement dans le Loiret et l'Indre-et-Loire

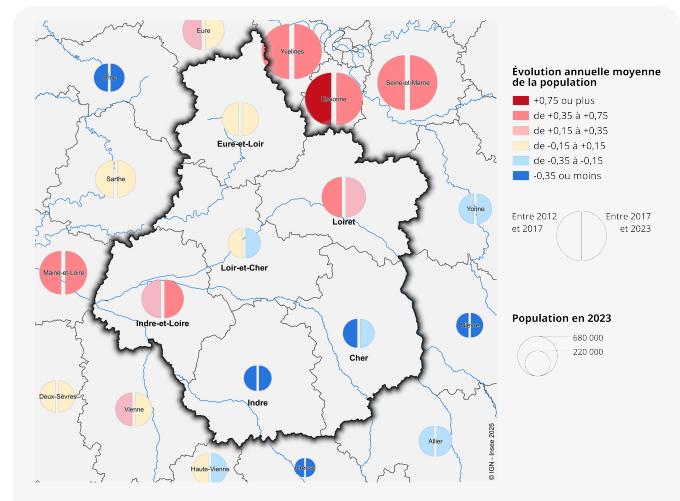
Les départements du Loiret et d'Indre-et-Loire regroupent la moitié de la population régionale : respectivement 691 270 et 619 360 habitants en 2023. Ce sont les seuls départements de la région dont la population augmente entre 2017 et 2023. La population du Loiret augmente ainsi de 0,3 % en moyenne chaque année ► figure 1, à un rythme légèrement inférieur à celui de 2012 à 2017 (+0,5 % par an). À l'inverse, le nombre d'habitants de l'Indre-et-Loire augmente à un rythme supérieur : +0,4 % en moyenne chaque année entre 2017 et 2023, contre +0,3 % par an de 2012 à 2017.

Le Loiret gagne 2 190 habitants chaque année entre 2017 et 2023 pendant que l'Indre-et-Loire en gagne 2 140 sur la même période ► figure 2. Dans le Loiret, l'accroissement naturel contribue davantage à la hausse de la population (+0,2 % par an) que les migrations (+0,1 %). Dans l'Indre-et-Loire, la hausse est essentiellement portée par l'excédent migratoire.

Le nombre d'habitants de l'Eure-et-Loir est stable entre 2017 et 2023. L'excédent naturel compense le déficit migratoire. Le Loir-et-Cher perd 560 habitants par an. La contribution légèrement positive du solde migratoire (+0,1 %) ne compense pas la contribution négative du solde naturel (-0,3 %). Dans le sud de la région, les populations du Cher et de

l'Indre baissent à un rythme plus soutenu que les autres départements entre 2017 et 2023 : respectivement -0,3 % et -0,5 % par an. Dans le Cher et l'Indre, les contributions du solde migratoire sont positives (+0,1 % et +0,2 % respectivement). Elles ne compensent pas celles du solde naturel, davantage déficitaires (-0,4 % et -0,7 %), qui entraînent la diminution de la population. La dynamique démographique est globalement comparable entre 2017 et 2023 à ce qu'elle était entre 2012 et 2017. Elle s'est améliorée dans trois départements et s'est détériorée dans les trois autres. Dans le Cher, la baisse de la population s'est atténuée. D'une perte de 1 530 habitants par an en moyenne entre 2012 et 2017, le département a perdu 930 habitants par an entre 2017 et 2023. Dans l'Indre, la baisse démographique de la population a également ralenti : d'une baisse de 1 290 habitants par an de 2012 à 2017 à 1 030 par an entre 2017 et 2023.

► 1. Évolution de la population des départements du Centre-Val de Loire entre 2017 et 2023

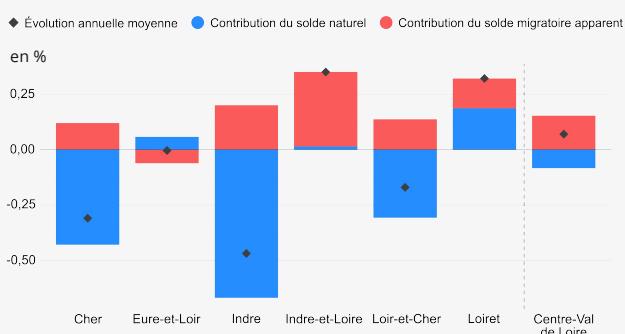


Lecture : Dans le Loir-et-Cher, le nombre d'habitants est stable entre 2012 et 2017 ; il baisse de 0,2 % par an entre 2017 et 2023.

Source : Insee, Recensements de la population 2012, 2017 et 2023.

Parmi les six chefs-lieux de département, les populations municipales de Blois et de Tours augmentent le plus fortement (+0,4 % par an) entre 2017 et 2023. À Blois, cette progression est portée par un excédent naturel (+0,3 % par an), tandis qu'à Tours, elle s'explique à parts égales par les excédents migratoires et naturels. La population d'Orléans est stable sur la période. Malgré une contribution importante de l'excédent naturel (+0,7 %), celle-ci est compensée par un déficit migratoire marqué. La population reste stable à Chartres et à Bourges (-0,1 % par an). Celle de Châteauroux connaît une baisse de -0,3 % par an.

► 2. Évolution annuelle moyenne de la population et contributions dans la région et les départements



Note : Les taux d'évolution sont arrondis au plus près de leurs valeurs réelles. De fait, la somme des taux dus aux soldes naturels et migratoires peut être légèrement différente du taux de variation annuel moyen de la population.

Lecture : Dans le Loir-et-Cher, le taux d'évolution annuel moyen est de -0,2 % entre 2017 et 2023. La contribution du déficit naturel (-0,3 %) est compensée en partie par celle de l'excédent migratoire (+0,1 %).

Source : Insee, Recensements de la population 2017 et 2023, état civil.

Un ralentissement de la croissance de la population dans les couronnes des aires d'attraction des villes de plus de 50 000 habitants

En Centre-Val de Loire, 689 communes gagnent des habitants entre 2017 et 2023, soit plus d'un tiers (39 %) des 1 754 communes ► figure 3. Plus d'un habitant sur deux vit dans une commune urbaine. Dans ces communes, la population augmente (+0,3 % en moyenne par an) du fait de contributions positives des soldes naturels (+0,1 %) et migratoires (+0,2 %). À l'inverse, dans les communes rurales, la population diminue de 0,2 % par an en moyenne, car l'excédent migratoire ne compense pas le déficit naturel.

Plus de 70 % de la population régionale réside dans l'une des huit aires d'attraction des villes de plus de 50 000 habitants présentes dans la région. Entre 2017 et 2023, chaque année dans ces aires la population s'accroît globalement de 0,3 % en moyenne : particulièrement dans celles d'Orléans et de Tours. Le nombre d'habitants des pôles augmente à un rythme légèrement supérieur uniquement en raison de l'accroissement naturel. Dans les couronnes, la hausse du nombre d'habitants est principalement due à la contribution de l'excédent migratoire. La population y croît à un rythme moins élevé qu'à la période précédente : +0,2 % par an entre 2017 et 2023, contre +0,4 % entre 2012 et 2017. Dans les aires d'attraction des villes de moyenne envergure (Bourges, Chartres, Blois, Châteauroux et Montargis), le nombre d'habitants dans les couronnes est quasi-stable entre 2017 et 2023 (-0,1 % par an en moyenne) alors qu'il augmentait entre 2012

► Encadré - Le choix des périodes d'évolution de la population

La méthode du recensement annuel est basée sur des cycles de collecte de cinq ans. Pour plus de pertinence, les données sont également analysées avec un pas de cinq ans. Toutefois, la crise de la Covid-19 a contraint à reporter à 2022 l'enquête annuelle de recensement prévue en 2021. Pour toutes les communes de moins de 10 000 habitants, il y a donc dorénavant – et pendant cinq ans – un intervalle entre deux collectes de recensement de six ans au lieu de cinq habituellement. Dans cet article, les comparaisons sont ainsi basées sur une période de six ans pour la plus récente (2017-2023) et une période de cinq ans (2012-2017) pour la plus ancienne. La comparaison des évolutions de la population, des contributions du solde migratoire apparent et du solde naturel sur ces périodes de durées différentes reste pertinente, car celles-ci sont calculées en moyenne annuelle.

► Sources

Les données de population au 1^{er} janvier 2023 dans les limites territoriales des communes existant au 1^{er} janvier 2025 sont officielles dès leur authentification par décret. Ces populations officielles entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Les statistiques sur les naissances et les décès sont issues de l'exploitation des informations d'état civil transmises par les mairies à l'Insee.

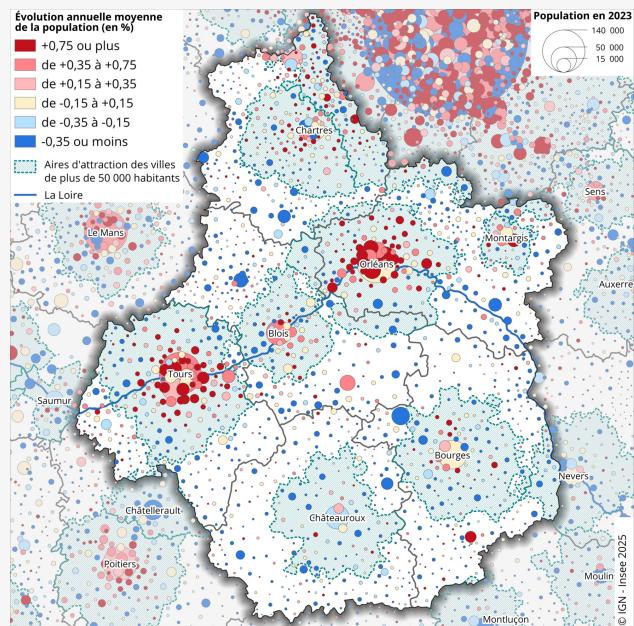
et 2017 (+0,3 % par an en moyenne). Ces couronnes ont ainsi perdu en moyenne 259 habitants par an entre 2017 et 2023, alors qu'elles gagnaient 1 122 habitants chaque année, lors des cinq années précédentes.

La population diminue de 0,4 % par an dans les aires d'attraction des villes de moins de 50 000 habitants. Dans les territoires ruraux non périurbains, la population diminue également de 0,4 % du fait du déficit naturel malgré une contribution de +0,2 % du solde migratoire.

Ces évolutions différencieront se retrouvent à l'échelle des intercommunalités. La population augmente de 0,6 % par an dans la métropole orléanaise et de 0,5 % par an dans la métropole tourangelle entre 2017 et 2023. Les intercommunalités dans les couronnes des aires d'attraction des villes d'Orléans et de Tours sont les plus dynamiques démographiquement. Ainsi, les communautés de communes de Touraine-Est Vallées et la Forêt gagnent 0,9 % d'habitants supplémentaires par an. ●

Cyril Coudray, Tom Rémaut (Insee)

► 3. Évolution de la population entre 2017 et 2023 par commune



Lecture : À Tours, la population augmente de 0,4 % par an entre 2017 et 2023 pour atteindre 139 260 habitants.

Source : Insee, Recensement de la population 2017 et 2023.

► Définitions

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. On parle d'accroissement naturel ou d'excédent naturel lorsque le nombre de naissances est supérieur à celui des décès.

Le **solde apparent des entrées sorties** (aussi appelé solde migratoire) approche la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.

► Pour en savoir plus

- Chataignon P., "La population française continue de croître, le solde naturel y contribue de moins en moins", *Insee Focus* n°374, décembre 2025.
- Formont C., "La fécondité du Centre-Val de Loire continue de diminuer et le déficit naturel se creuse – Bilan démographique 2024 du Centre-Val de Loire", *Insee Analyses Centre-Val de Loire* n°124, avril 2025.

ISSN 2262-5828

© Insee Centre-Val de Loire
Reproduction partielle autorisée
sous réserve de la mention de la
source et de l'auteur

